

NOTE AUX CONTRIBUTEURS

Critique internationale publie des articles inédits – c'est-à-dire non publiés préalablement et non soumis simultanément à une autre revue – qui ont pour vocation de contribuer à l'analyse des relations internationales et des dynamiques politiques, économiques et sociales à l'œuvre dans les pays autres que la France. Elle est composée de trois rubriques : la première, intitulée **Thema**, réunit des textes consacrés à un thème fédérateur, traité à partir de différents terrains et/ou sous différents angles. La seconde, intitulée **Varia**, est une rubrique générale qui propose des articles de recherche (réflexions théoriques, présentations synthétiques de l'état des travaux sur un sujet donné, entretiens, etc.) et des articles mettant en perspective des faits saillants de l'actualité internationale (« Focus »). La rubrique **Lectures** comprend deux types de contributions : d'une part, des synthèses relatives à l'état des connaissances sur un thème donné (à travers une revue de la littérature existante) ou à un auteur dont l'œuvre exerce ou a exercé une influence singulière ; d'autre part, des recensions d'ouvrages de sciences sociales susceptibles de nourrir les débats contemporains.

Les articles doivent être envoyés par courrier électronique, en pièce jointe et au format word, à Catherine Burucoa, responsable éditoriale (catherine.burucoa@sciencespo.fr).

Les auteurs prendront soin d'anonymiser préalablement leur document en supprimant toute autoréférence aussi bien dans le texte que dans les notes de bas de pages.

Les thèmes des prochains dossiers sont annoncés sur le site du CERI (<http://www.sciencespo.fr/ceri/fr/critique>).

La rédaction est ouverte à toute proposition de dossier thématique.

FORMAT DES ARTICLES

- Thema : 45 000 signes maximum (espaces et notes de bas de pages compris).

- Varia : 65 000 signes maximum (espaces et notes de bas de pages compris). Les textes courts, « Focus » (30 000 signes) sont les bienvenus et sont susceptibles d'être publiés plus rapidement que les textes longs en particulier lorsqu'ils portent sur des faits de l'actualité qu'ils remettent en perspective.

- Lectures : 10 000 signes environ pour une recension d'ouvrage ; 20 000 signes environ pour une note croisée (espaces et notes de bas de pages compris).

Les références bibliographiques sont intégrées dans les notes de bas de page. Celles-ci sont présentées de la manière suivante :

- Pour un ouvrage : Prénom Nom, *titre*, ville, éditeur, année, pagination à laquelle se réfère la citation dans le texte. En cas de répétition de la référence : initiale(s) du prénom, Nom, *titre complet*, *op. cit.*, pagination à laquelle se réfère la citation dans le texte.

- Pour une contribution à un ouvrage collectif : Prénom Nom, « titre de la contribution », dans Prénom(s) Nom(s) de l'auteur (des auteurs) de l'ouvrage (dir.), *titre de l'ouvrage*, ville, éditeur, année, pagination à laquelle se réfère la citation dans le texte. En cas de répétition de la référence : initiale(s) du prénom Nom, « titre de la contribution en entier », cité, pagination.

- Pour un article : Prénom Nom, « titre de l'article », *nom de la revue*, numéro de volume (numéro de parution), date, pages faisant spécifiquement référence à la citation dans le texte. En cas de répétition de la référence : initiale(s) du prénom Nom, « titre d'article en entier », art. cité, pagination.

À l'initiative des auteurs, des documents annexes (tableaux statistiques, comptes rendus d'entretiens, matériaux iconographiques, extraits d'œuvres littéraires, bibliographies, renvois à d'autres sites internet, etc.) peuvent être mis en ligne. Ces informations complémentaires, dont la diffusion est chaque fois signalée dans la version papier, sont en accès gratuit sur le site du CERI (<http://www.sciencespo.fr/ceri/fr/critique>).

PROCÉDURE D'ÉVALUATION

La revue accepte des articles en anglais, en espagnol, en russe et en allemand et fournit aux auteurs des évaluations de leurs textes dans leurs langues originales.

La rédaction se réserve le droit de refuser les articles qui lui sont soumis s'ils ne correspondent pas à la ligne éditoriale de la revue. Ce refus ne s'accompagne pas de rapports d'évaluation.

Les textes retenus sont anonymés et font l'objet de deux rapports écrits, également anonymés, qui sont transmis à l'auteur. Sur la base de ces rapports, le comité de rédaction prend l'une des trois décisions suivantes, qu'il communique à l'auteur dans un délai maximal de trois mois après réception du manuscrit : a) acceptation immédiate ; b) refus ; c) acceptation envisageable sous réserve de modifications. Dans ce dernier cas, le comité de rédaction prend une décision définitive, positive ou négative, en fonction de la prise en compte par l'auteur des commentaires des évaluateurs.

Une fois accepté, le texte fera l'objet d'un travail éditorial effectué en concertation avec l'auteur.